

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 21_160

L'an deux mille vingt et un, le deux novembre à 19h,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

OBJET : VERSEMENT DU CTJ 2020 ET DU CTJ 2021

Date de la convocation : mercredi 27 octobre 2021

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 23 Pouvoirs : 9 Votants : 32</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 32 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON (Saint Joseph de Rivière) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Cédric MOREL, Jean Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz) ; Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38).</p> <p>Pouvoirs : De Bruno STASIAK à Myriam CATTANEO ; De Christine SOURIS à Pierre FAYARD ; De Roger JOURNET à Marylène GUIJARRO ; De Stéphane GUSMEROLI à Cécile LASIO ; De Jean-Claude SARTER à Céline BOURSIER ; De Nathalie HENNER à Véronique MOREL ; De Mathias LAVOLE à Jean-Paul SIRAND-PUGNET ; De Wilfried TISSOT à Pascal SERVAIS ; De Marylin ZANNA à Denis BLANQUET.</p>
---	---

CONSIDÉRANT la compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDÉRANT le travail de la Commission Jeunesse du 21 octobre 2021, déterminant les critères d'attribution et la répartition des montants issus des enveloppes inscrites au CTJ (Contrat Territorial Jeunesse), signé avec le Département de la Savoie,

CONSIDÉRANT l'enveloppe de 8 600 € pour les actions « Process Artistique », au titre de l'année 2020 du CTJ,

CONSIDÉRANT les enveloppes fléchées au titre de l'année 2021 du CTJ pour le Point Information Jeunesse (PIJ), le suivi du projet du Conseiller Départemental Jeunes (CDJ) et la coordination, actions mises en œuvre par les associations Jeunesse,

La proposition ci-dessous est issue des travaux de la Commission Jeunesse du 21 octobre 2021 :

Associations Jeunesse	CTJ 2020	CTJ 2021			TOTAL
	Process Artistique	Conseil Dép. Jeune (CDJ)	Coordination	Point info Jeunesse (PIJ)	
PAJ	1 000 €	NC	NC	NC	1 000 €
CSPG	1 000 €	NC	NC	NC	1 000 €
AADEC	6 600 €	NC	NC	NC	6 600 €

NC : Non Concerné

Le conseil communautaire, après avoir voté ligne par ligne, à l'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** l'attribution des montants des enveloppes CTJ 2020 et CTJ 2021
- **AUTORISE** la Présidente à faire procéder au mandatement de ces montants aux associations nommées ci-dessus.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 9 novembre 2021,

La Présidente,
Anne LENFANT

